

Déclaration liminaire du comité technique ministériel du 6 mai 2021

Madame la présidente.

1er mai, nous sommes toujours là !

Le 1er mai, journée internationale des travailleurs, est une journée de lutte du mouvement syndical qui tire ses origines dans le combat des travailleurs américains pour la journée de 8 heures le 1er mai 1886.

Certains pourront souligner que les périodes ne sont pas comparables, que les niveaux de vie sont différents, et pourtant...

D'autres diront que nous traversons une crise sanitaire d'une ampleur inégalée, que le moment n'est pas à revendiquer, et pourtant...

La France, une des plus grandes puissances économiques au monde, connaît une période d'inégalité grandissante dans la distribution des richesses. La crise sanitaire démontre, elle aussi, que les plus touchés restent et resteront toujours les plus précaires.

Force Ouvrière a l'indépendance, la liberté et la laïcité dans son ADN. Les travailleurs lui accordent leur confiance depuis des décennies. Dans la Fonction publique de l'État, c'est la 1ère organisation syndicale représentative depuis la mise en place des élections en 2011.

C'est pourquoi, pour **FO Agriculture**, même dans cette période difficile, l'action syndicale doit s'intensifier et être porteuse d'espoir. Les fauteurs de troubles, lors des manifestations parisiennes, qui n'ont rien à voir avec nos revendications, avec notre combat n'ont pas leur place dans nos manifestations et ne font que conforter les positions de ceux qui veulent nous affaiblir. **FO Agriculture** apporte tout son soutien à nos camarades de la CGT malmenés lors de ce rassemblement syndical.

Les revendications de **FO Agriculture** sont toujours d'actualité :

Le contexte actuel ne peut et ne doit en rien stopper nos revendications en faveur notamment :

- de la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice,
- de l'amélioration de la grille indiciaire et des carrières,
- de l'amélioration des conditions de travail en intégrant le télétravail,
- de l'arrêt de transfert des missions et des suppressions de postes,
- des créations de postes partout où cela est nécessaire,
- du développement des services publics garants de l'égalité d'accès des usagers et de leurs droits.

L'après-COVID !

Arriverons-nous à vaincre cette crise ? Nous n'en sommes peut-être pas loin mais nous pouvons déjà craindre l'après crise :

- avec le retour de l'austérité alors que l'on manque de personnels ;
- avec la précarité grandissante encore aggravée par la contractualisation dans la fonction publique ;
- avec un gouvernement qui continue malgré tout ses réformes dont celle des retraites qui pourtant a donné lieu à un conflit majeur.

Une crise peut en cacher d'autres...

La prochaine crise sera peut-être sociale, financière, sanitaire, alimentaire, agricole, environnementale, etc... Mais avec certitude, les champs de compétences de notre ministère seront directement impactés. A **FO Agriculture**, nous ne cessons de rappeler que l'État doit pouvoir s'appuyer sur une expertise forte de ses services publics et de ses agents. Pourtant ces derniers sont particulièrement malmenés depuis de nombreuses années.

Enseignement agricole

Lundi 3 mai avait lieu la reprise dans les établissements, en mode hybride.

FO Agriculture salue l'injonction de l'administration, portée par les DRAAF, à organiser l'accueil des jeunes en demi-jauges. Cela a obligé les chefs d'établissement récalcitrants à respecter enfin les consignes ministérielles.

Le mode hybride est très difficile pour les élèves et les enseignants, particulièrement pour ceux découvrant ce système, et surtout à moins un mois des examens !

Alors que le cycle a été très perturbé, et particulièrement dans certaines régions, le ministère veut maintenir les épreuves sur le fond et la forme, ce qui va générer de fortes inégalités territoriales.

Nous avons pris connaissance du mouvement des élèves sur les épreuves. **FO Agriculture** comprend leur inquiétude et soutient leurs revendications. C'est pourquoi nous demandons l'adaptation des épreuves.

Par ailleurs, il avait été annoncé que les autotests seraient à disposition des personnels dès cette semaine et la semaine prochaine pour les élèves. Concrètement, où en est-on ? Comment cela sera-t-il organisé pour les élèves ?

Quant au point concernant le recrutement des enseignants, pour FOA, il faut d'abord commencer par des groupes de travail du CTEA, porter leurs conclusions au CTEA, puis au CTM.

Nous avons été informés aujourd'hui par courrier du ministre lui-même qu'il a obtenu une amélioration des montants du RIFSEEP des personnels de direction. Nous nous satisfaisons de cet état de fait. La mobilisation paie !

Pour toutes ces raisons notre vigilance syndicale est plus que jamais d'actualité !

Nous sommes et resterons :

- attentifs à la sécurisation de la santé de nos collègues (en présentiel ou en télétravail) ;
- attentifs à la période qui arrive et qui sera sans doute très difficile ;
- attentifs à l'avenir qu'on nous réserve et particulièrement à celui de nos jeunes ;
- combattifs afin que « **Fonction publique** » ne rime pas avec « **emplois précaires** » ou « **emplois dévalorisés** » ;
- combattifs pour défendre nos droits, nos revendications et notre service public.

En conclusion, nous vous avons adressé dans les délais imposés des questions diverses. Nos collègues attendent des réponses et nous souhaitons les leur apporter à l'issue de ce CT.

Merci de votre attention.

Questions diverses au titre de FO AGRICULTURE

Rupture conventionnelle :

- Dans le traitement des dossiers de rupture conventionnelle, nous souhaiterions que l'administration nous précise l'importance qu'elle accorde aux avis des supérieurs hiérarchiques, des services ressources humaines de proximité et des IGAPS. En effet, on nous signale un certain nombre de dossiers pour lesquels ces différentes "strates" de l'instruction ont émis des avis favorables voir très favorables et pour lesquels la Commission administrative ad-hoc a statué négativement sur la demande. Sur quels fondements se fonde-t-elle alors ?
- Pourriez-vous nous préciser la philosophie actuelle du MAA en matière de rupture conventionnelle ?
- Pourriez-vous nous préciser à ce jour, le nombre de dossiers déposés, le nombre de dossiers examinés en Commission administrative, le nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable en distinguant les catégories d'agents (A,B,C) ?
- Madame la secrétaire générale a annoncé la tenue prochaine d'un GT sur le sujet. Serait-il possible d'en fixer d'ores et déjà la date car les agents ont besoin de lisibilité sur ce dispositif. Un certain nombre d'entre eux, particulièrement mécontents sur le traitement de leurs dossiers, nous demandent de faire remonter leurs mécontentements et leurs incompréhensions sur les conclusions émises par le MAA au Ministère en charge de la fonction publique ?

Enseignement agricole :

- Vaccination des personnels en contact avec le public et en particulier vaccination des personnels impliqués dans les centres d'examens ? En effet, certains centres de correction rassemblent jusqu'à plus de 400 enseignants sur une semaine pour corriger les copies. Certains collègues, non vaccinés, risquent de refuser de participer aux oraux, comme aux corrections d'écrits.

Vaccination Covid :

FO renouvelle sa demande d'élaboration et mise en œuvre au MAA d'une stratégie vaccinale ciblée sur l'exposition au risque. Il y a un an à la même période nous nous faisons éconduire lorsque nous revendiquons des masques pour nos collègues les plus exposés !

Ne renouvelons pas cette erreur aujourd'hui, il en va de la santé des personnels, mais aussi de la responsabilité de l'employeur.

- Vaccination des personnels impliqués dans les centres d'examens : certains centres de correction rassemblent jusqu'à plus de 400 enseignants sur une semaine pour corriger les copies. Si rien ne bouge certains collègues, non vaccinés, risquent de refuser de participer aux oraux, comme aux corrections d'écrits.
- Vaccination des agents en abattoirs : nous voulons aujourd'hui savoir qui et comment, entre le Ministère de l'Intérieur qui se déclare pas concerné et le MAA, prend en charge l'organisation de la priorité de vaccination des collègues affectés en abattoirs, déclarés public prioritaire par le gouvernement, mais qui depuis cette annonce déjà ancienne, n'ont pour la plupart aucune information particulière.
- Gestion souple : Cette notion a été évoquée lors du CHSCTM comme réponse vague à des questions précises telles que la remise d'attestation de priorité pour accéder aux files prioritaires de vaccination, la journée de carence pour les réactions fortes au vaccin (fièvre), la prise en charge du vaccin sur le temps de travail... Pouvez-vous nous préciser ce concept de « gestion souple » à l'intention des structures et collègues concernés ?

SGC :

Restructuration

Les agents (ex SG en local au MAA) qui ont effectués une mobilité à compter du 23 septembre 2019 avant la parution de l'arrêté de restructuration, parce que ne souhaitant pas poursuivre leur carrière au sein des SGC, ont-ils **tous** bénéficié des dispositions d'accompagnement à appliquer par le MAA et notamment au niveau de la garantie de rémunération (pas de perte de rémunération) ? A qui peuvent-ils s'adresser ? Les réponses en local ne sont pas satisfaisantes. Réponse précise souhaitée en séance.

Position

Quel est le type de PNA appliquée aux agents en SGC ? Nouvelles modalités ou anciennes modalités ? A qui peuvent-ils s'adresser ? Les réponses en local ne sont pas satisfaisantes. Réponse précise souhaitée en séance.

Basculement paye

Les basculements de payes ont-ils bien eu lieu en avril pour les agents du MAA comme prévu ? Visiblement non, pas pour tous ?

Suivi du dossier agents décroisés et réévaluation de l'IFSE au 1er janvier 2020

Lors du CTM du 5 Mars nous vous avons transmis diverses questions dont une qui concerne les agents du MAA qui ont décroisé vers le MTE et qui aurait dû bénéficier, comme le prévoit la convention cadre signée entre les deux ministères, de cette revalorisation de l'IFSE en 2020. Dans le cadre de votre réponse le SRH devait se rapprocher des services du MTE. À ce jour nous n'avons aucune information sur ce dossier. Pouvez-vous nous ce qu'il en est ?

Des agents qui avaient fait le choix de partir en détachement ou en PNA sur des postes au SGC, souhaitent revenir dans leurs anciennes structures. Quel accompagnement auront ces agents. Et pourront-ils revenir sur des postes MAA ?

Concours interne d'attaché et sortie des IRA :

Lors de l'entrevue avec Mme la Secrétaire Générale, FO Agriculture avait interpellé l'administration sur la situation des 50 lauréats du concours interne d'Attaché. L'administration nous avez informé que normalement les lauréats de ce concours pourraient bénéficier de deux ans pour se positionner sur des postes de catégorie A. De plus est ce que ces agents seront obligés de choisir des postes côté 1 uniquement ? Pouvez-vous nous confirmer cette information et nous dire si une liste de postes d'Attaché va bientôt être publiée. De plus pour les agents déjà sur des postes de A pourront-ils être nommés sur leur poste sachant qu'ils effectuent déjà des missions de A.

Pouvez-vous également nous donner le nombre de poste ouvert au sein du MAA pour les Attachés sortant des IRA pour cette année et l'année prochaine. La liste des postes proposée aux candidats du concours interne sera-t-elle la même que les attachés sortis des IRA ?

FEADER :

Ce dossier doit être mis clairement sur la table, les agents ont besoin de connaître les impacts sur leur carrière et rémunération s'ils doivent basculer à l'administration territoriale dans le futur.

Les inquiétudes sont grandes et nombreuses. Comptez-vous faire une communication à destination des agents concernés ?